OCOM MX01.01H – PARTICIPER À DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE SUR LE CIVISME

1. **Rendement** : Participer à des ateliers d'apprentissage sur le civisme
2. **Conditions** :
   a. Éléments fournis :
      (1) de la supervision,
      (2) de l'aide au besoin.
   b. Éléments non permis : Aucun.
   c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Norme** : Le cadet doit participer aux ateliers d'apprentissage sur le civisme.
4. **Points d'enseignement** : Faire participer les cadets aux ateliers d'apprentissage sur le civisme qui sont axés sur les divers aspects portant sur les bonnes qualités d'un citoyen canadien, comme :
   a. les droits et responsabilités des citoyens canadiens,
   b. les identités canadiennes (multiculturalisme),
   c. l'histoire canadienne,
   d. le Canada moderne,
   e. les Canadiens et leur système de gouvernement,
   f. les élections,
   g. le système judiciaire,
   h. les symboles canadiens,
   i. l'économie canadienne, et
   j. les régions du Canada :
5. **Durée :** Une séance (3 périodes) = 90 min
6. **Justification** : Une activité en classe a été choisie pour la présente leçon parce que c'est une façon amusante et interactive de donner corps aux connaissances des cadets en matière de civisme.
7. **Documents de référence :** Citoyenneté et Immigration Canada. (2012). *Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté*. Extrait le 12 mars 2013 du site : http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/discover/index.asp.
8. **Matériel d'instruction** : Dépend des ateliers d'apprentissage sélectionnés.
9. **Matériel d'apprentissage :** Dépend des ateliers d'apprentissage sélectionnés.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** :
    a. Bien que le guide de l'instructeur de cette leçon fournit plusieurs ateliers d'apprentissage interactifs, les instructeurs ont la permission de créer leur propres ateliers d'apprentissage.
    b. Le temps d'instruction supplémentaire peut être alloué à cet OCOM pour permettre des ateliers d'apprentissage supplémentaires au cours de l'année d'instruction.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

c. Ces ateliers d'apprentissage fournissent aux cadets plusieurs occasions d'exercer leur leadership :

(1) les cadets de phase cinq, de niveau cadet-maître et de niveau de compétence cinq peuvent planifier, préparer et diriger l'activité « ateliers d'apprentissage » sous forme d'un projet de leadership conformément à l'OREN 503 (Diriger des activités de cadets); et

(2) les cadets de phase trois, de l'étoile d'argent et de niveau de compétence trois, les cadets de phase quatre, de l'étoile d'or et de niveau de compétence quatre et les cadets de phase cinq, de niveau cadet-maître et de niveau de compétence cinq peuvent effectuer des tâches de leadership telles que diriger ou superviser des ateliers d'apprentissage individuels conformément aux OREN 303 (Exercer le rôle d'un chef d'équipe), 403 (Agir comme chef d'équipe) et 503 (Diriger des activités de cadets).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.